



**Assemblée générale  
Conseil économique et  
social**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/257  
E/1995/61  
28 juin 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquantième session  
Point 109 de la liste préliminaire\*  
PROMOTION DE LA FEMME

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
Session de fond de 1995  
Point 5 e) de l'ordre du jour  
provisoire\*\*  
QUESTIONS SOCIALES, HUMANITAIRES  
ET DROITS DE L'HOMME : RAPPORTS  
DES ORGANES SUBSIDIAIRES,  
CONFÉRENCES ET QUESTIONS  
CONNEXES : PROMOTION DE LA FEMME

Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 48/109 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales et de le lui présenter, à sa cinquantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Des rapports sur la question ont été présentés à l'Assemblée en 1985 (A/40/239 et Add.1), 1989 (A/44/516) et 1993 (A/48/187-E/1993/76).

2. La question de la condition de la femme dans les zones rurales figure depuis longtemps à l'ordre du jour de la communauté internationale. Elle a fait l'objet de plusieurs accords et été abordée lors de nombreuses conférences, notamment lors des Conférences mondiales sur les femmes (1975, 1980 et 1985), de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (1979), du Sommet mondial pour les enfants (1990), de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1994), de la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), et du Sommet mondial pour le développement social (1995). Elle a aussi été examinée à l'occasion du Sommet sur la promotion économique des femmes rurales, organisé en 1992 sous les auspices du Fonds international de développement agricole. La situation des femmes rurales figure parmi les principaux domaines de préoccupation évoqués dans le programme

\* A/50/50/Rev.1.

\*\* E/1995/100.

d'action devant être adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Au cours des 20 dernières années, on a ainsi recueilli, analysé et présenté une somme d'informations considérable à ce sujet.

3. Ces informations seront mises à jour dans le rapport demandé par l'Assemblée générale, compte tenu des orientations nouvelles qui se sont dégagées dans ce domaine. La plupart des données sur lesquelles est fondée l'analyse n'étant disponibles que depuis peu, le présent rapport au Conseil économique et social est un rapport intérimaire qui expose l'approche et la méthode d'analyse adoptées. Le rapport définitif, qui sera présenté à l'Assemblée générale, rendra compte des vues que le Conseil pourrait formuler.

4. Au cours des 10 dernières années, la condition de la femme rurale n'a pas fondamentalement changé, et son amélioration requiert toujours le même type d'interventions. Comme le montrent les rapports des conférences internationales, les résolutions adoptées par des organes intergouvernementaux et les conclusions de séminaires et réunions d'experts, un vaste consensus s'est dégagé sur les mesures à prendre. Il faut notamment :

- a) Assurer l'accès à la terre, aux capitaux, au crédit et aux techniques;
- b) Offrir des emplois rémunérés;
- c) Fournir un appui aux activités non agricoles;
- d) Garantir l'accès aux marchés;
- e) Mettre en place des infrastructures sociales de base;
- f) Assurer des services de santé de base et de planification familiale;
- g) Faciliter l'accès à l'éducation, notamment celle des adultes, en vue d'éliminer l'analphabétisme;
- h) Faciliter l'accès à l'eau, à l'électricité et aux ressources énergétiques;
- i) Adopter des mesures sociales, notamment en matière de services d'aide maternelle et de sécurité sociale;
- j) Assurer la participation à la prise des décisions à tous les niveaux;
- k) Favoriser l'autonomisation des femmes;
- l) Promouvoir l'organisation communautaire et la formation au niveau des collectivités.

5. Au cours des 20 dernières années, ces objectifs ont été proclamés de diverses manières. Il apparaît très clairement que, de même que l'économie mondiale et les pays en développement en général, les sociétés rurales connaissent de profondes mutations.

6. Par ailleurs, selon les projections démographiques, aux environs de l'an 2006, la moitié de la population mondiale devrait être concentrée dans les zones urbaines et la proportion de femmes vivant en milieu rural devrait continuer à diminuer, ce qui est déjà le cas dans certaines régions.

7. Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'importance du rôle des femmes rurales sera davantage fonction de leur activité économique et de la place qu'elles occupent dans la société que de leur nombre. Elle sera liée à leur contribution à la sécurité alimentaire, à la croissance économique et au maintien de la cohésion sociale.

8. Sur la base des analyses effectuées précédemment, le rapport examinera les principaux facteurs qui influenceront sur la condition des femmes rurales au XXI<sup>e</sup> siècle. Il analysera essentiellement les principaux changements intervenus à l'échelle mondiale en matière d'urbanisation, de protection de l'environnement, de mondialisation des échanges d'information et d'égalité des droits entre les sexes et ses conséquences. Il décrira la situation des femmes rurales à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle et les problèmes à prendre en considération. Ce faisant, il comparera la situation des femmes dans les pays ayant enregistré une forte croissance économique et dans ceux où la croissance a été plus lente.

9. L'urbanisation est un phénomène universel, qui résulte à la fois de la croissance démographique dans les zones urbaines et de l'exode rural. Dans un premier temps, ce dernier est le facteur dominant. Mais il ne touche pas les hommes et les femmes de la même manière, et ce déséquilibre entre les sexes peut avoir une influence déterminante sur la condition des femmes rurales.

10. Une fois les hommes partis, les femmes se retrouvent seules pour élever les enfants et s'occuper des personnes âgées. Si elles ne sont pas propriétaires de la terre ou du bétail, ou si elles sont tributaires pour vivre des fonds que leur envoient les hommes allés en ville, elles sombrent souvent dans la pauvreté. En revanche, lorsque ce sont principalement les femmes qui émigrent, la situation est différente.

11. On constate de plus en plus souvent que, dans les zones à faible croissance économique, ce sont surtout les hommes qui émigrent, tandis que dans les zones à forte croissance, ce sont plutôt les femmes, surtout les femmes jeunes. C'est ce qu'illustre le tableau ci-après, qui indique la proportion de femmes dans les cohortes de jeunes adultes des zones urbaines et rurales<sup>1</sup>. Dans les régions où la croissance a été plus forte et plus rapide, on observe que les femmes qui ont quitté l'école émigrent davantage que les hommes. Dans les pays où la croissance a été plus lente, ce sont les hommes jeunes qui sont le plus susceptibles d'émigrer.

12. Pour chacune des régions étudiées, les caractéristiques des migrations rurales reflètent les tendances du développement économique régional, notamment l'orientation des échanges commerciaux, les investissements étrangers directs et les types d'emplois disponibles dans les industries d'exportation. Il est indéniable que la création de zones franches industrielles dans le cadre des politiques d'encouragement à l'exportation contribue grandement à l'exode rural des femmes de la première et de la deuxième génération des pays nouvellement industrialisés en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes.

Taux de féminité de la population totale, urbaine et rurale,  
d'après le recensement de 1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

Région	Groupe d'âges	Population totale	Population urbaine	Population rurale
Afrique	15-19	99,7	98,9	110,0
	20-24	100,2	88,5	109,7
Amérique latine	15-19	98,4	106,1	87,3
	20-24	100,6	108,9	88,2
Europe occidentale	15-19	95,6	97,2	91,3
	20-24	95,6	98,8	86,5
Asie et Pacifique	15-19	94,6	93,0	96,3
	20-24	94,4	90,9	96,9
Asie de l'Est	15-19	93,8	93,6	93,8
	20-24	93,5	95,6	86,4
Asie du Sud-Est	15-19	96,8	98,7	96,8
	20-24	98,6	100,3	98,2
Europe orientale	15-19	94,8	93,9	93,4
	20-24	95,2	95,8	92,9

Source : Base de données (indicateurs et statistiques) concernant les femmes (WISTAT), troisième version, 1994.

13. Il importe d'examiner les répercussions des migrations sur l'économie rurale dans son ensemble et sur les relations entre les sexes. D'une part, l'exode des hommes peut avoir un effet préjudiciable sur l'agriculture lorsque la production alimentaire repose sur une division du travail traditionnelle fondée sur le sexe, et que les femmes n'ont pas accès au crédit, aux techniques et aux marchés. D'autre part, l'émigration des femmes peut contribuer à l'érosion des systèmes traditionnels : les migrantes adoptent de nouvelles valeurs liées à la vie citadine, des institutions telles que la famille élargie tendent à disparaître en raison de l'éloignement, et les solidarités familiales jouent un rôle moins important. Cela étant, les envois de fonds par les migrants peuvent devenir un élément essentiel de l'économie rurale.

14. L'un des principaux thèmes du rapport sera l'interaction entre la répartition par sexe des migrants et la société rurale.

15. L'urbanisation présente à la fois des avantages et des inconvénients. Le rôle des zones rurales dans la production alimentaire devient encore plus déterminant et peut stimuler la croissance, puisqu'une plus grande part de la production est destinée à la commercialisation et non à l'autoconsommation. De plus, l'augmentation des revenus monétaires de la population rurale peut stimuler l'économie des zones urbanisées grâce à une consommation accrue de produits de base. Étant donné que, dans un grand nombre de pays en

développement, ce sont essentiellement les femmes qui assurent la production et la commercialisation des denrées alimentaires, cette évolution devrait élargir les possibilités offertes aux femmes rurales.

16. La notion de sécurité alimentaire a évolué avec le temps : ce terme qui, autrefois, désignait simplement une production alimentaire suffisante aux échelons mondial et national, recouvre maintenant l'accès à la nourriture et la capacité de se la procurer, non seulement aux plans mondial et national, mais également au niveau des ménages et des individus. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la sécurité alimentaire consiste à garantir à chaque individu, à tout moment, l'accès physique et économique aux denrées essentielles dont il a besoin.

17. La notion de sécurité alimentaire durable suppose la prise en compte d'autres éléments tels que la répartition des revenus et de la terre, la fécondité, la population et l'environnement.

18. On sait que dans les pays en développement, les femmes rurales produisent plus de la moitié des denrées alimentaires. Rien qu'en Afrique, leur contribution est estimée à 70 % de la production et leurs revenus leur permettent d'acheter pratiquement toutes les denrées consommées par leurs familles. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, elles participent activement à l'élevage et travaillent dans les exploitations familiales, apportant ainsi une contribution notable à la production alimentaire. En Asie, elles travaillent souvent dans les champs aux côtés de leurs maris ou nourrissent leurs familles grâce aux revenus que leur procure un emploi salarié ou un travail dans des micro-entreprises non agricoles. En Amérique latine, elles participent aussi à la récolte et au traitement des cultures vivrières, élèvent du bétail et prennent part aux activités productrices de recettes. Les ménages pauvres dépendent encore plus de la participation de la femme à la production, au traitement, au stockage et à l'achat de denrées alimentaires. Le fait que les femmes soient capables de produire des denrées alimentaires et d'obtenir des revenus permettant d'acheter de la nourriture est déterminant pour la survie des familles. Les femmes consacrent une part plus grande de leurs revenus que les hommes à l'achat de nourriture. Les enfants de ménages ayant à leur tête une femme sont souvent mieux nourris.

19. La sécurité alimentaire est liée à la croissance économique et l'accroissement de la production dépend étroitement du rôle des femmes rurales dans le processus de développement. Cet aspect de la condition des femmes rurales sera le deuxième grand thème du rapport.

#### Note

<sup>1</sup> Il existe peu d'indicateurs mondiaux des migrations de la campagne vers les villes. Il est toutefois possible d'évaluer la place respective des hommes et des femmes dans les courants migratoires en comparant la proportion de femmes dans les populations urbaines et rurales à la moyenne nationale. Si la proportion d'hommes dans les zones urbaines est supérieure à la moyenne nationale, il s'agit d'une émigration essentiellement masculine. Si c'est la proportion de femmes qui est supérieure, l'émigration est alors principalement féminine.